Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103268-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103268-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS

Les règles de composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale sont fixées par l'article L.123-6 et par l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprend, outre un président, des membres élus en son sein, à la représentation proportionnelle. et, en nombre égal des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale à quatorze (sept membres élus et sept membres nommés).

Il est procédé ensuite à l'élection des représentants du conseil municipal selon les règles précitées.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

- liste comprenant les noms de Martine Di Guglielmo, Laure Simon, Valérie Dupré, Christine Lucas, Mélanie Bidault, Nathalie Belloche, Pascale Audoin : 29 voix.

Le conseil municipal, après proclamation des résultats du scrutin et répartition des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle, constate que Martine Di Guglielmo, Laure Simon, Valérie Dupré, Christine Lucas, Mélanie Bidault, Nathalie Belloche, Pascale Audoin sont élues membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY